

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020 A 20H15

**PRESENTS** : M. JOUNY Philippe, M CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. DUHAYON Stéphane, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marylise CAUX, M. DAVID Romain, M. SARMIR Jean-François, Mme PINARD Chantal, M. GUTKNECHT Didier, Mme NOBLET Anne, Mme MOYSAN Elodie, Mme GAUCHET Aurélie, Mme LE DERFF Soizick, Mme LESCOUEZEC Séverine, M. RENOULT Antoine

**Excusé** : M Jean-Michel SOUCHU

### DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Afin de permettre un traitement rapide de certains dossiers entre deux réunions du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, par délégation du Conseil Municipal à l'unanimité, est chargé, pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De procéder, dans les limites annuelles de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

3° Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR).

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite d'un seuil de 10 000 €;

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice, déposer plainte avec constitution de partie civile ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tout litige porté devant une juridiction administrative ou judiciaire française, voire étrangère, en sollicitant le cas

échéant, les services de tout auxiliaire de justice compétent, prendre toute décision en matière de médiation judiciaire et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 € ;

17° Donner en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations par un établissement public foncier local.

18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 200 000 € ;

19° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite d'un seuil de 10 000 € ;

20° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités votées à l'unanimité sont détaillées ci-après.

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation =

Maire : 51.6 % + 5 Adjoints à 19,8 % = 99 % soit un TOTAL maxi de **150.6 %**

### II - INDEMNITÉS ALLOUÉES A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)
JOUNY Philippe	40 %

### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	TOTAL
1er adjoint : CHÂTEAU Daniel	16.5 %
2ème adjoint : LAMACQ Valérie	16.5 %
3ème adjoint : DUHAYON Stéphane	16.5 %
4ème adjoint : CAUX Marylise	16.5 %
5ème adjoint : AUBINEAU Sylvain	16.5 %
TOTAL	82.5 %

Enveloppe globale : 122.50 % (Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

### C. Conseillers municipaux (art. L 2123-24 -1 du CGCT)

Commune de moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut 1027 (L 2123-24-1- II)

Identité des bénéficiaires	Total en %
POULAIN Nathalie	5,5%
SARMIR Jean-François	5,5 %
TOTAL	11 %

**Total général : 122.5 % + 11 % = 133.5 %**

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

<p><b>Projets de développement et d'aménagement</b></p> <p>Philippe JOUNY</p>	<p>+ Bureau Municipal Didier GUTKNECHT</p>	<p><b>Finances</b></p> <p><b>Valérie LAMACQ</b></p>	<p>+Bureau municipal Ensemble du Conseil Municipal</p>	<p><b>Enfance et vie scolaire</b> affaires scolaires</p> <p><b>Valérie LAMACQ</b></p>	<p>Soizick LE DERFF</p>
<p><b>Voirie - Ruisseaux</b></p> <p>Stéphane DUHAYON</p>	<p>Romain DAVID Antoine RENOULT Sylvain AUBINEAU Daniel CHATEAU Elodie MOYSAN + 1 extra municipal Yves-Marie HALGAND</p>	<p><b>Sports - Loisirs</b></p> <p><b>Sylvain AUBINEAU</b></p>	<p>Chantal PINARD Anne NOBLET Sylvain MOESSARD Didier GUTKNECHT Marylise CAUX</p>	<p><b>Restaurant municipal d'enfants :</b> responsable de la Commission + 2 élus <b>Valérie LAMACQ</b></p>	<p>Aurélie GAUCHET Elodie MOYSAN</p>
<p><b>Bâtiments communaux</b></p> <p>Daniel CHATEAU</p>	<p>Sylvain MOESSARD Jean-François SARMIR Sylvain AUBINEAU</p>	<p><b>Animation à dominante culturelle</b> Exposition et histoire locale, Autres....</p> <p><b>Nathalie POULAIN</b></p>	<p>Marylise CAUX Anne NOBLET Valérie LAMACQ</p>	<p><b>Accueil périscolaire</b> <b>Accueil de loisirs</b></p> <p><b>Valérie LAMACQ</b></p>	<p>Marylise CAUX</p>
<p><b>Sécurité : Plan de prévention des risques naturels</b> Commission transversale avec bâtiments et voirie Daniel CHATEAU</p>	<p>Romain DAVID Sylvain MOESSARD Stéphane DUHAYON</p>	<p><b>Information communication</b> Outils et supports de communication  Marylise CAUX</p>	<p>Bureau municipal</p>	<p><b>Vie sociale</b> - Actions de solidarité - Aide et service aux personnes <b>Marylise CAUX</b></p>	<p>Aurélie GAUCHET Elodie MOYSAN</p>
<p><b>Environnement – Qualité et cadre de vie</b> - Environnement - Espace naturel sensible - Petit patrimoine tourisme Sylvain AUBINEAU et Nathalie POULAIN</p>	<p>Romain DAVID Aurélie GAUCHET Séverine LESCOUEZEC</p>	<p><b>Vie Associative et Animation</b></p> <p><b>Sylvain AUBINEAU</b></p>	<p>Nathalie POULAIN Sylvain MOESSARD Chantal PINARD Daniel CHATEAU Marylise CAUX Jean-François SARMIR Didier GUTKNECHT Soizick LE DERFF Valérie LAMACQ</p>	<p><b>CCAS : 4 à 8 élus</b></p> <p>Président : Philippe JOUNY VP Marylise CAUX</p>	<p>Valérie LAMACQ – Anne NOBLET – Chantal PINARD – Aurélie GAUCHET – Soizick LE DERFF</p>

			+ 1 extra municipal Yves-Marie HALGAND		
<b>Espace rural et agriculture</b> Stéphane DUHAYON	+ extra municipaux : agriculteurs Antoine RENOULT Romain DAVID	<b>Fleurissement</b>  <b>Nathalie POULAIN</b>	+ extra-municipaux	<b>Rappel</b> : la commission étudie et propose les options à valider par le Conseil Municipal	
<b>Urbanisme</b> Philippe JOUNY	Sylvain AUBINEAU Antoine RENOULT Séverine LESCOUEZEC Valérie LAMACQ Daniel CHATEAU Romain DAVID	<b>Animation jeunesse</b> : Service au public – Jeunes (Ados) - CME Marylise CAUX	Elodie MOYSAN Aurélie GAUCHET Sylvain AUBINEAU		

## DESIGNATION DES DIFFERENTS DELEGUES

L'organigramme des missions des Adjoints au Maire et des conseillers subdélégués est présenté au conseil municipal. Il est précisé que le bureau municipal se réunit en moyenne une fois tous les 15 jours. M. Jean-François SARMIR est proposé en subdélégation notamment pour le matériel informatique, la téléphonie, le serveur, les photocopieurs.

E.P.C.I.	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Autres organismes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>SYDELA : Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique</b> (Electricité – Eclairage public – Gaz) Réunion en journée	2 titulaires : Stéphane DUHAYON Philippe JOUNY 1 référent tempête : Romain DAVID	2 suppléants :  Daniel CHATEAU  Didier GUTKNECHT	<b>Office Communautaire des Sports</b> 2 élus Réunion le soir	Anne NOBLET  Chantal PINARD	NEANT
<b>ATLANTIC'EAU</b> Réunion en journée (2 ou 3 par an)	1 titulaire :  Stéphane DUHAYON	1 suppléant :  Jean-François SARMIR	<b>PACTES</b> 3 à 4 réunions par an Réunion en fin de journée	1 titulaire : Anne NOBLET	1 suppléant : Soizick LE DERFF
<b>Syndicat du Bassin Versant du Brivet SBVB)</b>  Réunion en fin de journée (8 environ par an)	1 titulaire :  Daniel CHATEAU	1 suppléant :  Antoine RENOULT	<b>Office du Tourisme (OTSI) :</b>  Réunion en fin de journée (4 environ par an)	1 titulaire :  Nathalie POULAIN	1 suppléant :  Romain DAVID

<b>Budget autonome de voirie PLESSÉ</b> (balayage des rues) Réunion en fin de journée (5 à 6 par an)	2 titulaires	2 suppléants		<b>Correspondant défense :</b> Jean- François SARMIR
	Stéphane DUHAYON	Philippe JOUNY		<b>Correspondant sécurité routière :</b> Jean-François SARMIR
	Jean-François SARMIR	Antoine RENOULT		

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend en nombre égal au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Les membres nommés par le Président doivent être des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la Commune. Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- Un représentant des associations familiales ;
- Un représentant de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Il invite le Conseil Municipal à élire les candidats à ce Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Une liste de candidats comprenant six conseillers municipaux, est présentée aux élus :  
Marylise CAUX – Anne NOBLET – Chantal PINARD – Aurélie GAUCHET – Soizick LE DERFF - Valérie LAMACQ

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette liste

### ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Il présente le détail du projet de document. Celui-ci précise :

- Organisation des séances : convocations, ordres du jour, dossiers ;
- Tenues des séances : présidence, quorum, secrétariat ; -
- Débats et votes des délibérations ;
- Comptes rendus des débats et décisions ;
- Commissions municipales et extramunicipales ;
- Dispositions diverses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le règlement intérieur.

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats d'un marché public. En vertu de l'article L 1411-5 du CGCT, la CAO d'une commune de moins de 3 500 habitants est composée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats : Délégués titulaires : M. DUHAYON Stéphane - M. Didier GUTKNECHT -M. SARMIR Jean-François

Délégués suppléants : M. MOESSARD Sylvain - M. CHATEAU Daniel – M. RENOULT Antoine

Ces candidats sont approuvés.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. De nouveaux Commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Ils sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal, soit une liste complète de 32 personnes. La liste approuvée est détaillée ci-après.

#### **TITULAIRES**

Marie-Agnès JOLY	Alain BRETECHE	Jacky GUERIF	Jean-Claude POULARD
Raymond ARNAUD	Philippe JOUNY	Stéphane DUHAYON	Valérie LAMACQ
Jean François SARMIR	Daniel CHATEAU	Antoine RENOULT	Romain DAVID
Yves-Marie HALGAND	Elisabeth LE ROUX	Séverine LESCOUEZEC	Didier GUTKNECHT

#### **SUPPLEANTS**

Aurélié GAUCHET	Soizick LE DERFF	Chantal PINARD	Nathalie POULAIN
Sylvain AUBINEAU	Sylvain MOESSARD	Anne NOBLET	Marylise CAUX
Jean-Michel SOUCHU	Elodie MOYSAN	Michel GUIHARD	Josette PORCHER
Hervé BUSSON	Daniel CAMUS	Jean-Claude RIVIERE	Rémi PERRAIS

### **VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN AN 7 RUE DE LA GROTTÉ**

Des parcelles rue de la Grotte présentent un dénivelé important. La parcelle AN7 appartient à la commune. Son entretien ne peut être effectué que manuellement compte tenu du dénivelé. Elle abrite une pompe de relevage.

Les propriétaires de la parcelle contiguë seraient acheteurs de la parcelle, hors pompe de relevage. La commune a proposé l'acquisition avec les frais de bornage et les frais liés au nettoyage de parcelle à leur charge, ainsi que la somme de 300 €.

Le bornage ayant été réalisé à la charge des futurs acquéreurs, le Conseil est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente définitif à l'office notarial. Le Conseil valide la vente de la partie de parcelle.

### **SURENDETTEMENT**

Par courrier en date du 12 mars 2020, la trésorière municipale a informé la commune d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de créances de Drefféac. La trésorière municipale sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette du débiteur d'un montant total de 696.47 € portant sur des impayés de prestations de restauration. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de cette dette de 696.47 € et d'inscrire cette somme en dépenses de fonctionnement au compte 6542.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil constate l'extinction de la dette d'un montant de 696.47 € suite à une procédure de rétablissement personnel.

### **JURES D'ASSISE 2021**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que par arrêté du 30 avril 2020, Monsieur Le Préfet demande au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2021.

Suivant cette circulaire, le tirage au sort de six personnes est effectué à partir de la liste générale des électeurs selon les modalités suivantes :

- un premier tirage donne le numéro de la page
- un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Ont été tirés au sort : MICHEL Karine - CASTET Julien - LANOOTE Amélie - LEHOUX Françoise  
TESSIER Sandrine - GALISSON Véronique

## **POINTS DIVERS**

Des travaux de voirie sont engagés dans le centre bourg, notamment au niveau des trottoirs.

Le lierre sur les murs du cimetière sera préservé.

Cette semaine, une fuite d'eau s'est produite. Des travaux de réparation ont eu lieu mercredi 10 juin.

Des travaux pour installer une nouvelle canalisation d'eau potable se déroulent également au nord des Landes de Bilais. Le remblai est déposé dans le pré des levées. Il servira à combler le cheminement piéton au niveau de la passerelle vers le clos merçais.

Un nouveau véhicule TPMP de 8 places a été livré à la mairie pour permettre le transport d'une personne en fauteuil. Des véhicules ont été achetés ces 2 dernières années suite au départ d'Al'fa Répit de la commune qui prêtaient ses véhicules à l'ALSH.

Au sein de l'école, les classes ont été organisées dans le respect du protocole sanitaire.

Les cigognes au pont de la Crole ont donné naissance à 3 cigogneaux.

Un tracteur sera livré d'ici la semaine prochaine.

Une citerne à eau de 12 500 litres a été installée cette semaine pour constituer une réserve d'eau, afin de préserver le travail de l'équipe de fleurissement pendant tout l'été, même en cas d'arrêt de sécheresse. La cuve est déjà pour partie pleine.

L'extension de la boulangerie est en cours. La charpente va être posée, ainsi que la toiture. La livraison était prévue pour fin août début septembre. Mais en raison du COVID-19, des retards sont enregistrés. 3 500 masques ont été livrés en plus. 120 personnes sont venues chercher des masques supplémentaires lors de la distribution à l'espace culturel.

La séance est levée à 22H55.

## **SIGNATURES**

M. JOUNY Philippe

M. MOËSSARD Sylvain

M. CHÂTEAU Daniel

M. SARMIR Jean-François

Mme LAMACQ Valérie

M. GUTKNECHT Didier

M. DUHAYON Stéphane

Mme PINARD Chantal

Mme CAUX Marylise

M. DAVID Romain

M. AUBINEAU Sylvain

Mme NOBLET Anne

Mme POULAIN Nathalie

Mme LE DERFF Soizick

Mme LESCOUEZEC Séverine

Mme MOYSAN Elodie

Mme GAUCHET Aurélie

M RENOULT Antoine

